

MAIRIE d'AIGNAN
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 25 mars 2009 à 21 H 00

L'an deux mille neuf le vingt cinq mars à vingt et une heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la Mairie d'Aignan, sous la présidence de Monsieur BARATAULT Philippe, Maire d'AIGNAN.

Etaient présents : Mmes CASTETS SARNIGUET PESQUIDOUX . Melle FABRE
MM LABADIE MURADORE NAVARRE PAYROS SEGAT DARBAS PERES
LAFFARGUE BERGAMO.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte, demande la nomination d'un secrétaire de séance, rappelle l'ordre du jour et demande l'approbation du procès verbal du 19 mars 2009.

ORDRE DU JOUR :

Vote des budgets primitifs 2009 Commune et Service Assainissement
Accessibilité de la voirie et des espaces publics – Convention avec la DDEA du Gers
FCTVA – Versement anticipé 2008 – convention avec la Préfecture + délibération
Questions diverses

Monsieur Marc PAYROS est nommé secrétaire de séance.

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2009
--

COMMUNE

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Germaine CASTETS, présidente de la commission des finances qui présente le budget primitif de la Commune.

1) Section de fonctionnement équilibrée en recettes et en dépenses à 912 212.30 € (neuf cent douze mille deux cent douze euros et 30 cts)

RECETTES

- 70- Produits des services, domaines 44392.00 €
- 73- Impôts et taxes 392057.00 €
- 74- Dotations, subventions et participations 287329.00 €
- 75- Autres produits de gestion courante 88600.00 €
- 76- Produits financiers 30.00 €
- 77- Produits exceptionnels 60891,00 €
- 013 - Atténuations de charges 1500,00 €
- Résultat reporté 37413.30 €

DEPENSES

- 011- charges à caractère général..... 249150.00 €
- 012- charges de personnel 322300.00 €
- 014- atténuations de produits 1500.00 €
- 65- Autres charges de gestion..... 129810.00 €
- 66- charges financières..... 55100.00 €
- 67- charges exceptionnelles..... 278.00 €
- 023 -virement à la section d'investissement 132167.30 €
- 042 - opération d'ordre de transfert21907.00 €

2) Section d'investissement équilibrée en recettes et en dépenses à 766221.34 € (sept cent soixante six mille deux cent vingt et un euros et 34 centimes).

RECETTES

- 10- Dotations, fonds divers41376.00 €
- 13- subventions d'investissement 64121.00 €
- 16- emprunts et dettes.....248350.00 €
- 021-virement de la section de fonctionnement132167.30 €
- 1068- Excédents de fonctionnement241691.04 €
- Restes à réaliser16609.00 €
- 040 - opération d'ordre de transfert21907.00 €

DEPENSES

- 16- Remboursement d'emprunts 75487.00 €
- 23- opérations d'équipement408434.30 €
- 23-immobilisations en cours 24 000.00 €
- Restes à réaliser 86605.00 €
- Résultat reporté..... 171695.04 €

Le Conseil Municipal après vote à bulletin secret , à la demande de Mmes Sarniguet, Pesquidoux, Melle Fabre, MM Peres et Laffargue, approuve le budget primitif 2009 à 9 voix pour 2 contre. Trois bulletins blancs sont trouvés dans l'urne.

Vote des taux d'imposition des Impôts directs

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de voter les taux d'imposition 2009, identiques aux années précédentes, soit :

- Taxe d'habitation----- **15.94 %**
- Taxe foncière sur le bâti----- **26.25 %**
- Taxe foncière sur le non bâti----- **110.57 %**

Les membres du Conseil Municipal approuvent les taux à l'unanimité.

SERVICE ASSAINISSEMENT

Madame Germaine CASTETS, présidente de la commission des finances présente ensuite le projet de budget primitif 2009 du service assainissement :

- Section d'exploitation équilibrée en recettes et en dépenses à 78379.24 € (soixante dix huit mille trois cent soixante dix neuf euros et 24 cts)
- Section d'investissement équilibrée en recettes et en dépenses à 89880.33 € (quatre vingt neuf mille huit cent quatre vingt euros et 33 cts)

Le Conseil Municipal après vote à bulletin secret , à la demande de Mmes Sarniguet, Pesquidoux, Melle Fabre, MM Peres et Laffargue, approuve le budget primitif 2009 à 10 voix pour 1 contre. Trois bulletins blancs sont trouvés dans l'urne.

ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS – CONVENTION AVEC LA DDEA DU GERS
--

Monsieur le Maire présente la convention proposée par la Direction Départementale de l'Equipement et de l'Agriculture du Gers relative au plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics et du diagnostic des ERP et IPO sur la commune, en application de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Grâce à cette convention, la DDEA pourra assister la commune dans l'élaboration du plan de mise en accessibilité de sa voirie et de ses espaces publics , dans la réalisation des diagnostics, sachant que les études devront être réalisées avant le 1^{er} janvier 2011 et les travaux avant le 1^{er} janvier 2015.

L'assemblée est favorable à l'unanimité.

Un comité de suivi doit être créé ; au sein de la commune il sera composé des membres suivants : Baratault Philippe, Labadie Jacques, Segat Benoît, Muradore Michel, Bergamo Paul, Payros Marc. D'autres personnes seront contactées , issues des associations de commerçants, des parents d'élèves, du club des aînés et des personnes handicapées.

Affaire à suivre.

FCTVA – VERSEMENT ANTICIPE 2008 – CONVENTION AVEC LA PREFECTURE
--

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la possibilité de récupérer par anticipation le FCTVA 2008 grâce au dispositif du plan de relance de l'économie. Ce dispositif permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat , à croître leurs dépenses d'investissement en 2009.

Cette dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services de la Préfecture constateront , au 1^{er} trimestre 2010, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- **Location studio presbytère**

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de M. Richard YEATES souhaitant louer le studio libre au presbytère, à compter du 1^{er} mai 2009.

Avis favorable.

- **Commission taurine extra-municipale**

Monsieur le Maire indique qu'une commission taurine extra municipale doit être constituée car la ville d'Aignan adhère à l'U.V.T.F. Mme Pesquidoux, Messieurs Bergamo et Laffargue s'inscrivent à cette commission dont le Maire sera président de droit.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit trente.

Vu par Nous, Maire de la Commune d'AIGNAN pour être affiché le 2 avril 2009 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

AIGNAN, le 2 avril 2009
Le Maire,
Philippe BARATAULT